

RAPPORT ANNUEL 2018

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

PARTIE TRAITEMENT

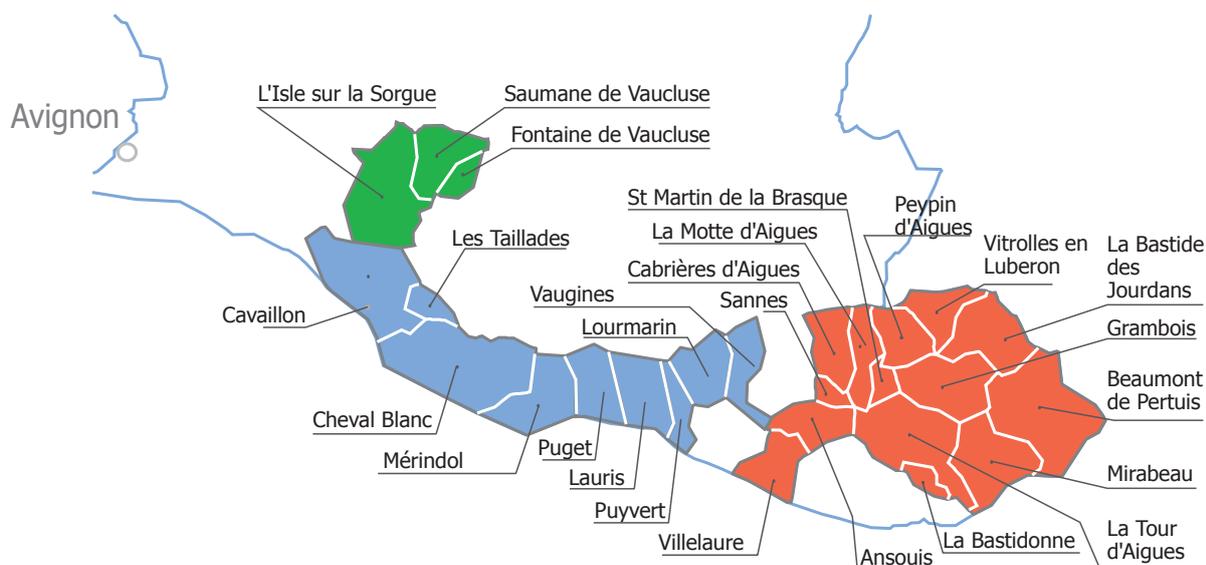


Table des matières

1	OBJET	- 3 -
2	TERRITOIRE ET COMPETENCE	- 5 -
2.1	Le territoire.....	- 5 -
2.2	La compétence	- 6 -
2.3	Le financement.....	- 6 -
2.4	Les équipements.....	- 6 -
2.5	Les perspectives d'évolutions.....	- 7 -
3	LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2018	- 8 -
4	LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	- 9 -
4.1	Les ordures ménagères	- 9 -
4.1.1	Les ordures ménagères assimilables – OMA.....	- 9 -
4.1.2	Les ordures ménagères résiduelles - OMR.....	- 10 -
4.2	Les déchets pris en compte à la « déchetterie industrielle » du Grenouillet à Cavaillon	- 14 -
4.2.1	L'organisation du fonctionnement.....	- 14 -
4.2.2	Fonctionnement et marchés en cours	- 14 -
4.2.3	Les emballages ménagers.....	- 15 -
4.2.4	Les cartons.....	- 18 -
5	LES INDICATEURS FINANCIERS	- 19 -
5.1	Préambule	- 19 -
5.2	Montants globaux des dépenses et des recettes du service.....	- 19 -
5.2.1	Les dépenses de fonctionnement et leur évolution.....	- 19 -
5.2.2	Les recettes de fonctionnement	- 20 -
5.2.3	Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat	- 22 -
5.2.4	Les frais de personnel.....	- 22 -
5.2.5	L'état de la dette	- 23 -
5.3	Dépenses de gestion des OMR.....	- 23 -
5.4	Dépenses de gestion de la déchetterie industrielle	- 26 -
5.5	Les charges générales.....	- 27 -
6	CONCLUSION ET PESPECTIVES	- 28 -

1 OBJET

Le présent rapport annuel de l'année 2018 est rédigé en respect du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il porte à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité de traitement des déchets, déléguée au Syndicat Intercommunautaire pour l'Étude, la Construction et l'Exploitation d'une Usine de Traitement des Ordures Ménagères (SIECEUTOM).

Le Président peut être entendu à sa demande par le conseil communautaire de chaque membre ou à la demande de ce dernier pour commenter ce rapport.

Ce rapport sera présenté devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIECEUTOM.

Glossaire :

COTELUB :	Communauté Territoriale Luberon Durance
LMV :	Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse
CCPSMV :	Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse
CSDU :	Centre de stockage des déchets ultimes, remplacé par ISDND
DEEE :	Déchet d'équipement électrique et électronique
DIAA :	Déchets d'Industrie agro-alimentaire
DIB :	Déchets industriels banals
DAE :	Déchets d'activité économique (remplace DIB)
DND :	Déchet non dangereux
EJM :	Emballages et JRM
ELA :	Emballages de liquide alimentaire
EPCI :	Établissement public de coopération intercommunale
ISDND :	Installation de stockage des déchets non dangereux
JRM :	Journaux Revues Magazines
NS :	Non significatif
OM :	Ordures ménagères
OMA :	Ordures ménagères assimilables
OMR :	Ordures ménagères résiduelles
PAP :	porte à porte (collecte)
PAV :	point d'apport volontaire
PCC :	Papier-carton complexé
PCNC :	Papier-carton non complexé
PPGDND :	Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
TGAP :	Taxe générale sur les activités polluantes
UVE :	Unité de valorisation énergétique
UVO :	Unité de valorisation organique

2 TERRITOIRE ET COMPETENCE

2.1 Le territoire

Le SIECEUTOM a été créé en 1973 par le regroupement de quatre communes : Cavaillon, l'Isle sur la Sorgue, Cheval Blanc et Fontaine de Vaucluse. Il est devenu, depuis, le Syndicat Mixte Intercommunautaire pour l'étude, la construction et l'exploitation d'une unité de traitement des ordures ménagères auquel trois collectivités ont délégué la compétence traitement. Il s'agit des communautés d'agglomération et de communes suivantes :

- ✓ Luberon Monts de Vaucluse - LMV
- ✓ Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse – CCPSMV
- ✓ Territoriale Sud Luberon – COTELUB

Dans la continuité de la mise en application de la loi NOTRe (Voir perspectives d'évolution) le SIECEUTOM a pris en charge au 1^{er} mars 2018 les OMr et les emballages ménagers des communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines qui ont rejoint LMV.

Le syndicat est donc en charge du traitement des déchets de 26 communes (cf. figure 1), soit une population de plus de 80 000 habitants en 2018.

Le siège du Syndicat est à la mairie de l'Isle sur la Sorgue depuis 2001. Les bureaux administratifs sont à Cavaillon.



Fig. 1 – Territoire du SIECEUTOM en 2018 dans le département de Vaucluse

2.2 La compétence

Chacun des membres a transféré la compétence « traitement » au Syndicat. Concrètement, à l'heure actuelle, ce traitement porte sur les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers issus de la collecte sélective.

2.3 Le financement

Le financement du service et des dépenses d'administration générale est assuré principalement par le versement d'une contribution par les membres. Le Syndicat perçoit aussi des recettes correspondant au rachat de matériaux valorisables issus du traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères (Carton et JRM).

Le calcul de la contribution des collectivités membres est effectué en respect des statuts. Il intègre un double système : les coûts de traitement des déchets sont répartis au prorata des tonnages traités tandis que les autres dépenses dont les coûts de transport et les investissements sont réparties au prorata de la population.

2.4 Les équipements

Pour exercer sa compétence, le SIECEUTOM dispose des équipements suivants :

- Deux installations de regroupement et de transfert des ordures ménagères résiduelles à partir desquelles les OMR sont acheminées vers des installations de traitement :
 - L'une à Cavaillon : il s'agit du système de réception des déchets qui équipait l'ancienne usine de compostage située quartier le Grenouillet qui a été réadapté. Cette installation ancienne (1978) est en cours de rénovation complète (travaux de restructuration du site en cours – mise en service des nouvelles installations prévue pour le deuxième semestre de 2019).
 - L'autre à La Tour d'Aigues depuis mi 2016 qui remplace celle de Pertuis. La partie quai de transfert est intégrée au nouveau pôle environnement et valorisation construit et utilisé par COTELUB.
- Une déchetterie « industrielle » construite en 1991, située à Cavaillon permettant le conditionnement et le transfert des emballages ménagers et cartons issus des collectes sélectives qui sont dirigés vers un centre de tri. La rénovation de cette installation est également intégrée aux travaux en cours sur le site du Grenouillet.

Rappel : Suite à la réalisation des travaux et compte tenu de la future organisation du site à l'issue de ceux-ci, il a été décidé la fermeture définitive de la partie de la déchetterie anciennement ouverte aux professionnels depuis le 31 décembre 2017

Les équipements de transfert sont localisés sur la figure ci-contre. Il a été rajouté pour information les quatre déchetteries existantes à la disposition des particuliers, installations qui sont gérées par les communautés de communes adhérentes car elles relèvent de l'exercice de la compétence collecte.



Fig. 2 – Equipements de transfert des OMR en 2018

2.5 Les perspectives d'évolutions

Conformément à La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite loi NOTRe) le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été révisé.

A l'issue des procédures de concertation, l'arrêté préfectoral du 31-03-2016 « **portant schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse** » a acté les modifications suivantes qui viennent à terme impacter le périmètre et/ou les compétences du SIECEUTOM :

- Extension de LMV aux communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines à compter du 1^{er} janvier 2017 et constitution d'une communauté d'agglomération
- Extension de COTELUB aux communes de Cadenet et Cucuron à compter du 1^{er} janvier 2017
- Fusion au 1^{er} janvier 2018 du SIDOMRA et du SIECEUTOM et création d'un nouveau syndicat avec adhésion éventuelle d'autres structures (SIRTOM du pays d'Apt, COVE, CCAOP, etc)

Suite à ces réorganisations à l'échelle départementale et à l'arrivée à échéance des contrats passés par les anciennes collectivités, le SIECEUTOM a déjà pris en charge en 2018 le traitement des déchets des communes qui ont été nouvellement rattachées à LMV.

Dans la continuité de cette mise en application de la loi NOTRe le SIECEUTOM prendra également en charge à compter du 1er juillet 2019, la gestion des OMr des 2 communes supplémentaires qui ont rejoint COTELUB (Cadenet et Cucuron) soit au total 28 communes qui représenteront une population de plus de 87 000 habitants.

Concernant la constitution d'un syndicat départemental de traitement des déchets, des réunions de travail entre équipes techniques, élus et délégataire pour analyser l'impact de la fusion SIECEUTOM / SIDOMRA avaient été menées au cours de l'année 2017. Elles avaient mis en évidence la subsistance d'un certain nombre d'interrogations qui à ce jour n'ont pas été levées.

Le SIDOMRA a de son côté négocié un nouvel avenant à la DSP qui va entraîner une augmentation significative des coûts de traitement des collectivités extérieures au SIDOMRA et souhaite à présent reporter l'organisation territoriale de la filière déchets du Vaucluse au prochain SDCI 2020/2024.

3 LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2018

Travaux de réhabilitation du site du Grenouillet

Fin 2016 ont été lancées les études de détail et la mission de maîtrise d'œuvre associée comprenant les dossiers réglementaires (permis de construire, dossier ICPE...) en vue de la réhabilitation du quai de transfert.

La conception retenue vise à répondre à un besoin de modernisation des équipements et d'optimisation de l'exploitation tout en intégrant les consignes du PPRI en matière de réduction de la vulnérabilité du site au risque inondation.

La solution de chargement des semi-remorques à fond mouvant alternatif (FMA) par grappin sera remplacée par un chargement gravitaire au travers de trémies avec une évacuation en flux tendu. Le modèle envisagé permettra d'assurer la sécurité des biens et des personnes tout en réduisant les risques environnementaux.

La vue ci-dessous illustre le projet :



Les autorisations administratives ainsi que le permis de construire du projet ont été obtenus en fin d'année 2017.

Les consultations des entreprises en vue du lancement des travaux ont également été lancées en fin d'année 2017 et ont fait l'objet d'attribution début 2018.

Les travaux ont débuté au premier semestre 2018 et vont se prolonger jusqu'au deuxième semestre 2019 avec une mise en service progressive des premiers équipements prévue à la fin du premier semestre 2019.

Projet d'unité de valorisation organique (UVO)

A la suite de l'avis défavorable exprimé par la commune du Thor en 2014 à la réalisation du projet UVO sur son territoire, le Syndicat a pris acte de cette décision et a proposé de relancer la recherche d'un ou de plusieurs nouveaux sites (un sur chaque communauté adhérente).

Les recherches n'ont à ce jour pas abouti et le projet reste suspendu à l'impossibilité de trouver un nouveau site d'implantation sur le territoire syndical.

4 LES INDICATEURS TECHNIQUES

4.1 Les ordures ménagères

4.1.1 Les ordures ménagères assimilables – OMA

Les OMA regroupent les catégories suivantes de déchets : les OMR, les produits de collecte sélective (verre et EJM) et le cas échéant les produits de collecte séparative de la fraction organique.

La notion d'OMA facilite les comparaisons des données entre les différents territoires. L'indicateur est utilisé par l'observatoire régional et national de l'ADEME.

Le tableau de la figure 3a ci-dessous donne les résultats depuis 2011 et le graphique de la figure 3b l'évolution annuelle. On observe que le tonnage d'OMA a augmenté en 2018 de 13,2 % pour l'ensemble du syndicat. Cette évolution est principalement liée à l'évolution du périmètre de LMV et à l'entrée de nouvelles communes dans le périmètre du SIECEUTOM.

Sur la période 2011-2018 présentée sur ce tableau, la production d'OMA a augmenté à l'échelle du SIECEUTOM de 10,3 %.

OMA	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017 - 2018	Evolution 2011 - 2018
LMV	14 148	14 121	13 998	14 271	13 652	13 379	13 377	16 825	25,8 %	18,6 %
CCPSMV	9 712	9 519	9 566	9 431	9 727	9 663	9 819	9 920	1,0 %	3,9 %
COTELUB	7 086	6 772	6 700	6 690	6 657	6 672	6 755	7 164	6,1 %	2,3 %
Totaux	30 946	30 412	30 165	30 392	30 037	29 714	29 951	33 910	13,2 %	10,3 %

Fig. 3a – Quantités d'OMA collectées en tonnes et évolution

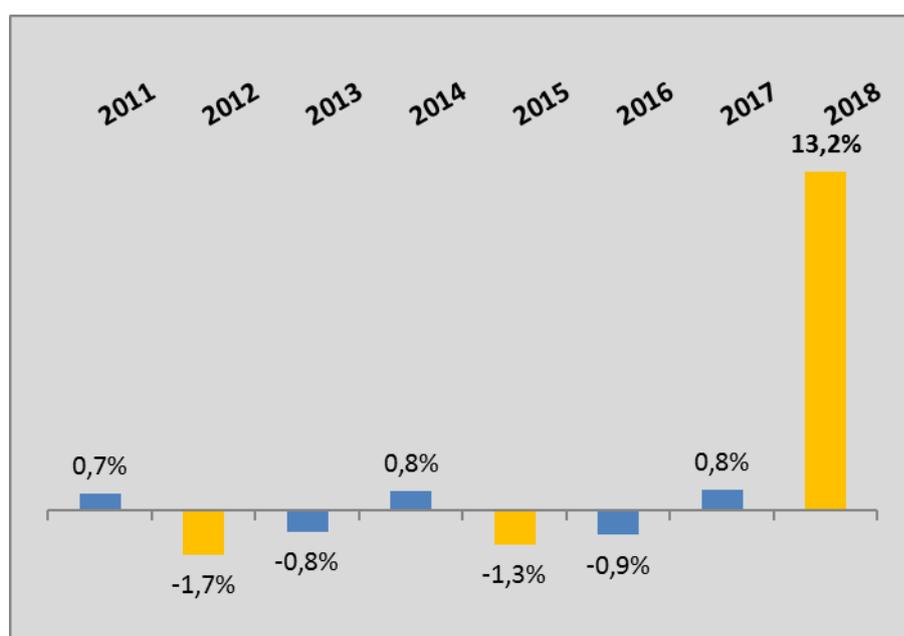


Fig. 3b – Variation de la production annuelle d'OMA

La comparaison en l'état des chiffres est peu significative en termes de performance compte tenu de la modification du territoire. Il convient plutôt pour cela de se référer aux ratios par habitant.

Le tableau de la figure 4a renseigne sur la production d’OMA par habitant. On observe que celle-ci a significativement augmenté sur LMV et COTELUB pour l’année 2018 par rapport à 2017 alors qu’elle reste stable sur CCPSMV

A l’échelle du syndicat, depuis 2010, la baisse globale n’est plus que de - 2,8 % contre - 6,2 % jusqu’à l’année dernière. Il y a donc une régression par rapport aux objectifs de réduction des déchets.

OMA/Hab.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LMV	424	424	431	421	426	410	397	390	413
CCPSMV	471	476	466	465	457	475	471	472	471
COTELUB	409	410	386	381	377	370	365	364	385
SIECEUTOM	434	435	430	424	423	418	410	407	422

Fig. 4a – Evolution de la production d’OMA en kg par habitant

Le tableau figure 4b présente les variations pour chaque collectivité adhérente des productions d’OMA et de ses composantes (OMR et collecte sélective) entre 2010 et 2018.

Les « bonnes » évolutions seraient de voir une baisse des OMR accompagnant une hausse de la collecte sélective. C’est en particulier le cas pour LMV ainsi que pour COTELUB grâce à la forte augmentation du taux de collecte sélective. C’est moins le cas pour CCPSMV en raison de la faible baisse des OMR.

	Evolution 2010-2018		
	OMA	OMR	Collecte sélective
LMV	-2,5 %	-9,5 %	+43,3 %
CCPSMV	0 %	-1,1 %	+5,9 %
COTELUB	-6,0 %	-10,7 %	+24,3 %
SIECEUTOM	-2,8 %	-7,5 %	+26,3 %

Fig. 4b – Evolution de la production par habitant des OMA et de ses composantes

Ces valeurs sont à mettre en perspective de l’objectif à échéance 2020 de réduction de 10% de la quantité de DMA produit par habitant (kg/hab) par rapport à 2010.

4.1.2 Les ordures ménagères résiduelles - OMR

Rappel : les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restant à la charge de la collectivité après mise en place des collectes sélectives. Elles comprennent la fraction résiduelle des déchets des ménages mais peuvent contenir également des déchets non ménagers dont les caractéristiques sont assimilables aux ordures ménagères (déchets des collectivités, des administrations, des artisans et commerçants).

4.1.2.1 Organisation

Les OMR sont collectées soit en régie soit en prestations privées par les collectivités membres du Syndicat et sont acheminées jusqu’aux centres de transit de Cavillon et de La Tour d’Aigues. Les OMR sont alors transférées dans des semi-remorques compactrices (FMA) et sont dirigées vers les sites de traitement et de valorisation.

4.1.2.2 Traitement

Depuis le 2^{ème} semestre 2013, les OMR sont traitées par incinération à l'unité de Valorisation Energétique de Vedène comme l'illustre la figure 5. Les tableaux des figures 6a et 6b donnent les informations relatives aux marchés de prestations de transfert, transport et traitement.

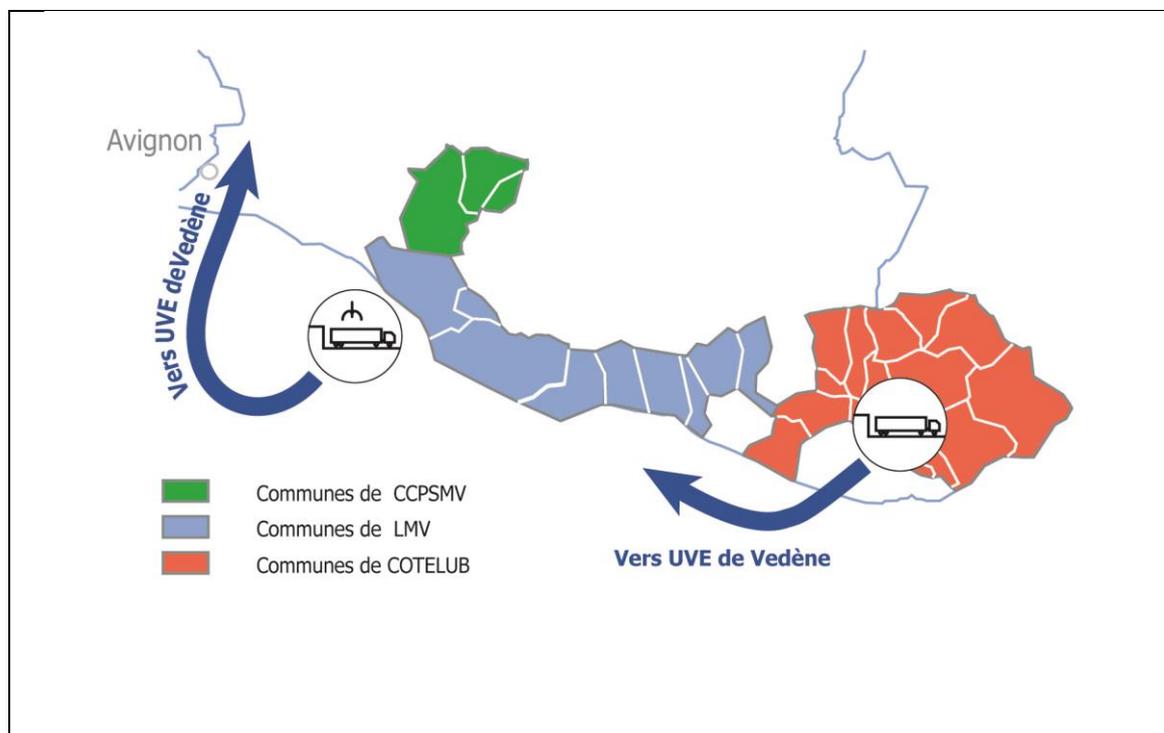


Fig. 5 – Organisation du regroupement des OMR et de leur traitement

Producteurs D'OMR	Nature des prestations	Titulaire	Observations	Durée des marchés
LMV et CCPSMV	Exploitation du centre de transit de Cavaillon	ONYX Languedoc Roussillon	Marché renouvelé fin 2017 qui s'arrêtera avec la mise en service de la nouvelle installation	Du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 (reconductible 2 fois 6 mois) - Reconduit jusqu'au 30 juin 2019
LMV et CCPSMV	Transport	Pasini SAS	A partir du centre de Grenouillet	Du 1 ^{er} Juillet 2014 à fin juin 2017 (reconductible 2 fois 1 an) => arrive à échéance au 30 juin 2019
COTELUB			A partir du centre de La Tour d'Aigues	

Fig. 6a – Marchés de transfert-transport des OMR

Producteurs d'OMR	Titulaire	Observations	Durée des marchés
Ensemble des communautés	Sita Sud	Incinération à l'UVE de Vedène et solutions de secours par stockage	Juillet 2013 à fin juin 2017 (reconductible 2 fois 1 an) => arrive à échéance au 30 juin 2019

Fig. 6b – Marché de traitement des OMR

4.1.2.3 Quantités et évolution des apports

L'évolution des apports d'OMR est portée dans le tableau Fig.7. On observe que tous les tonnages sont à la hausse. Pour LMV cela s'explique pour partie par l'évolution de son périmètre (cinq communes en plus dans le territoire du SIECEUTOM) mais on verra au paragraphe suivant que le ratio de production par habitant est également à la hausse. Au global on obtient donc une hausse de 13,96 % des tonnages traités par le Syndicat sur 2018 par rapport à 2017.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017 - 2018
LMV	12 315	12 130	11 921	11 654	11 830	11 128	10 724	10 566	13 558	+ 28,32 %
CCPSMV	8 026	8 207	7 968	7 960	7 887	8 079	8 005	8 154	8 249	+1,17 %
COTELUB	6 056	6 220	5 885	5 824	5 763	5 733	5 717	5 581	5 886	+5,46 %
Totaux	26 398	26 557	25 775	25 438	25 480	24 939	24 446	24 301	27 693	+13,96 %

Fig. 7a – Tonnages d'OMR collectées

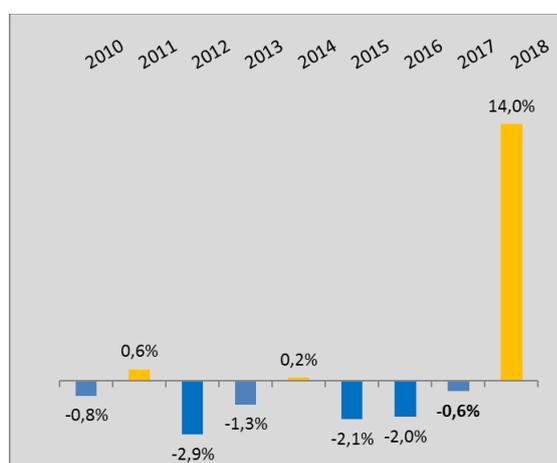


Fig. 7b – Evolution annuelle des tonnages d'OMR

4.1.2.4 La production d'OMR par habitant

Les productions par habitant ont été regroupées dans le tableau Fig. 8 ci-dessous (population ajustée) :

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LMV	368	363	364	353	353	334	318	308	333
CCPSMV	396	402	390	387	382	395	390	392	392
COTELUB	354	359	336	331	324	318	312	301	316
SIECEUTOM	373	373	364	357	354	347	337	330	344

Fig. 8 – Production des OMR en kg/hab.

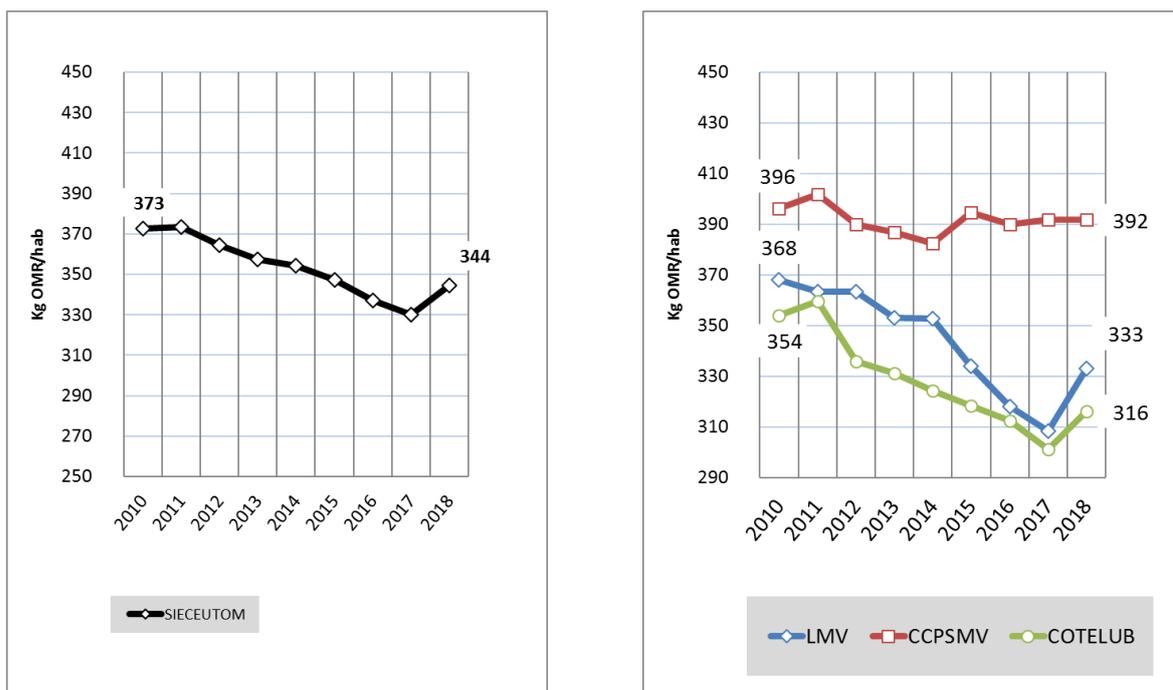


Fig. 9 –Evolution des productions d’OMR par habitant.

On observe que pour le territoire du Syndicat, la production par habitant repart à la hausse après six années de baisse.

Deux collectivités voient leur production par habitant augmenter significativement en 2018 et viennent impacter directement les résultats à l’échelle du syndicat : LMV et COTELUB.

La production de CCPSMV reste globalement stable en 2018 et confirme la tendance observée sur les trois dernières années. Malgré cela la production par habitant de CCPSMV reste toujours beaucoup plus élevée que celle de LMV et COTELUB.

4.1.2.5 Bilan matière

Le bilan matière du traitement des OMR pour l'année 2018 n'est à ce jour pas disponible.

4.1.2.6 Modes de traitement

A partir de 2010, le Syndicat a fait baisser la proportion du stockage de ses OMR. Ce niveau était remonté à 33% en 2014 en raison de dysfonctionnements de l'UVE de Vedène mais il était redescendu à moins de 5% en 2015 et se situait au voisinage de 10 % depuis 2016. **En 2018 il est remonté à 16,5% suite aux arrêts techniques sur l'UVE de Vedène.**

La part de valorisation matière est très faible et limitée à la valorisation des mâchefers alors que la hiérarchie des modes de traitement fixée par le Grenelle de l'Environnement s'établit comme suit par ordre décroissant de priorité : valorisation matière et organique, valorisation énergétique puis stockage.

4.2 Les déchets pris en compte à la « déchetterie industrielle » du Grenouillet à Cavaillon

4.2.1 L'organisation du fonctionnement

Suite au projet de restructuration du quai de transfert et notamment pour des raisons d'emprise foncière, il a été décidé de fermer la déchetterie aux professionnels à compter du 31 décembre 2017.

Depuis cette date la partie déchetterie dite « industrielle » ne reçoit donc plus que les emballages ménagers et cartons apportés par les services de collecte des Communautés LMV et CCPSMV.

Compte tenu de cette modification, l'analyse comparative des apports totaux par rapport aux années précédentes n'est plus vraiment significative hormis sur ces deux flux suivants : CS et cartons.

4.2.2 Fonctionnement et marchés en cours

L'exploitation de l'installation est assurée en régie par le Syndicat. Les agents sont affectés aux tâches d'exploitation consistant en l'accueil, la pesée des apports, le suivi des prestations s'exerçant sur le site et le contrôle de l'acheminement des déchets vers les installations d'élimination ou de valorisation. Les autres opérations sont confiées à des prestataires privés.

Le tableau fig.10 présente dans le détail les différents marchés de prestations en cours en 2018.

Nature des prestations	Titulaires des marchés	Observations		Durée des marchés
Manutention des bennes et des caissons, tassage des matériaux et nettoyage du site	ONYX LANGUEDOC ROUSSILLON	Opérations effectuées sur le site	<u>Marché renouvelé fin 2017 qui s'arrêtera avec la mise en service de la nouvelle installation</u>	Du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 (reconductible 2 fois 6 mois) - Reconduit jusqu'au 30 juin 2019
Mise à disposition de bennes, transport des différents matériaux vers les sites de valorisation : Emballages ménagers et cartons.	COVED		Marché renouvelé en 2017	Du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 (reconductible 2 fois un an) - Reconduit jusqu'au 31 décembre 2019
Valorisation et rachat du carton	COVED	Lieu de traitement : Montoux (84)	Marché renouvelé en 2017	
Tri des emballages ménagers et rachat de certains matériaux	PAPREC	Centre de tri de Nîmes (30)	Marché renouvelé en 2017	

Fig. 10 – Marchés de prestations de la déchetterie « industrielle » de Cavaillon en 2018.

4.2.3 Les emballages ménagers

Avant d'examiner dans le détail les performances du tri des emballages ménagers de LMV et de la CCPSMV qui sont regroupés sur le site du Grenouillet, il est intéressant d'observer l'évolution à l'échelon du territoire du Syndicat de l'ensemble des produits collectés sélectivement par les communautés adhérentes.

4.2.3.1 Collecte sélective : quantités collectées par les communautés adhérentes

Les trois communautés collectent les emballages ménagers, le verre et les journaux-revues-magazines (JRM). Les résultats de la collecte de ces produits sont regroupés dans le tableau figure 11.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LMV	2 017	2 200	2 245	2 441	2 525	2 655	2 811	3 267
CCPSMV	1 506	1 551	1 606	1 544	1 606	1 658	1 665	1 671
COTELUB	866	887	877	927	924	956	1 174	1 278
Ensemble	4 389	4 638	4 727	4 912	5 055	5 269	5 650	6 217

Fig. 11 – Ensemble du dispositif de collecte sélective : tonnages collectés par les communautés adhérentes

Le tonnage total collecté en 2018 est en hausse de 10,0 % par rapport à 2017.

La production collectée s'établit à 77,3 kg par habitant moyen du Syndicat (fig. 12).

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble	61,7	65,5	66,4	68,3	70,4	72,6	76,7	77,3

Fig. 12 – Quantité moyenne de collecte sélective en kg par habitant du SIECEUTOM

Le tableau et le graphique de la figure 13 renseignent sur les performances relatives des communautés.

Les performances de LMV sont en légère baisse de même que celles de CCPSMV.

A l'inverse COTELUB poursuit sa forte augmentation même si elle reste encore à un niveau plus bas que les deux autres collectivités.

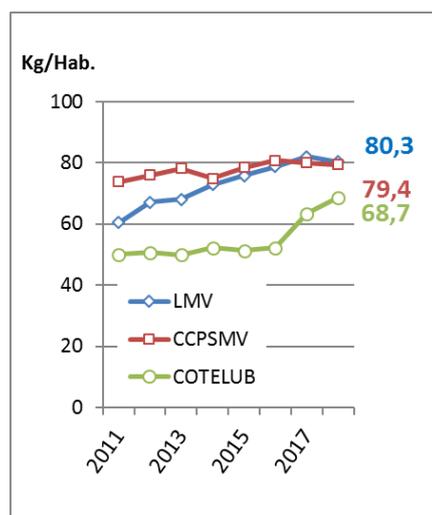


Fig 13 – Performances comparées en kg/hab du dispositif de collecte sélective des communautés adhérentes

4.2.3.2 Performances de collecte par type de flux

Les graphiques des figures 14a, b et c détaillent les performances de collecte des communautés adhérentes exprimées par type de flux.

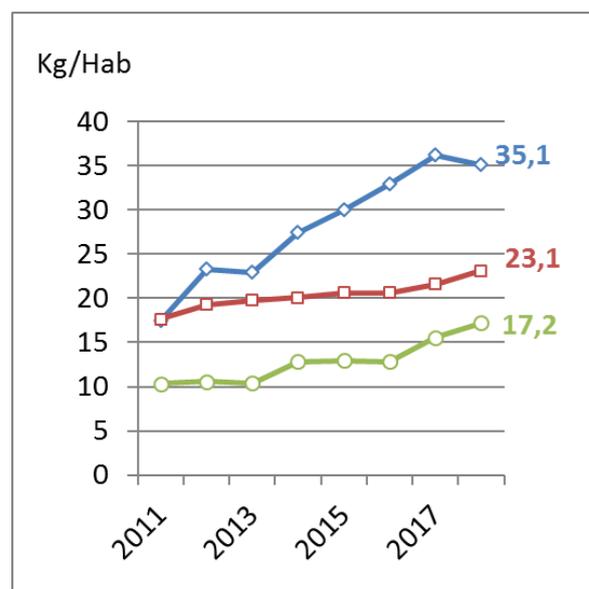
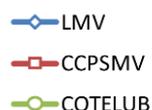


Fig. 14a – Emballages ménagers

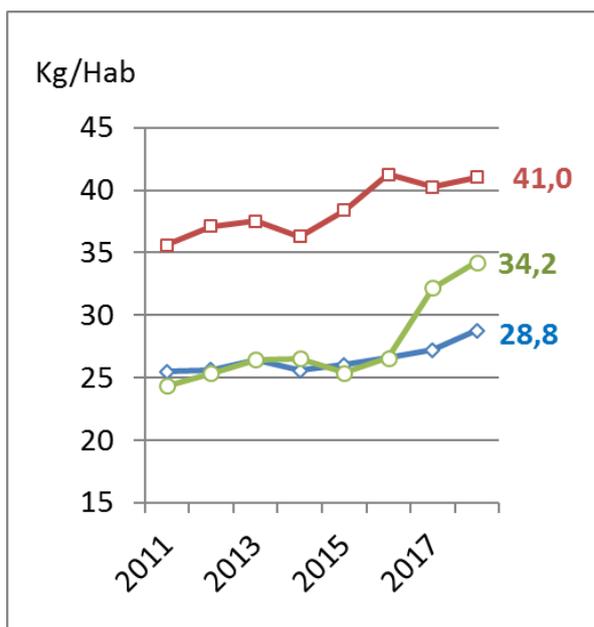


Fig. 14b - Verre

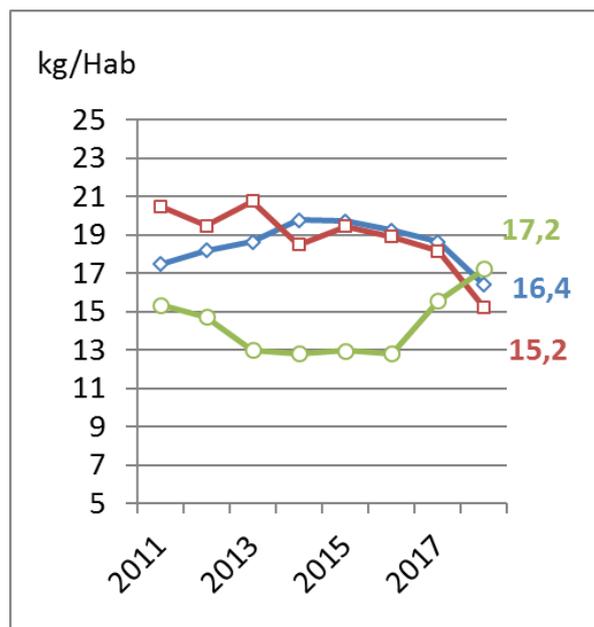


Fig. 14c - JRM

Le tableau de la figure 15 présente pour chaque communauté et pour le territoire du Syndicat la part de la collecte sélective par rapport aux OMA. Les résultats sont globalement en baisse, seul COTELUB poursuit son augmentation.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LMV	13,2%	14,3%	15,6%	16,2%	17,1%	18,5%	19,8%	21,0%	19,4%
CCPSMV	15,9%	15,5%	16,3%	16,8%	16,4%	16,6%	17,2%	17,0%	16,8%
COTELUB	13,5%	12,2%	13,1%	13,1%	13,9%	13,9%	14,3%	17,4%	17,8%
SIECEUTOM	14,1%	14,2%	15,2%	15,7%	16,2%	16,9%	17,7%	18,9%	18,3%

Fig. 15 – Ratio collecte sélective / OMA

4.2.3.3 Les emballages ménagers pris en charge par le SIECEUTOM, quantités envoyées en centre de tri

La figure 16 renseigne sur l'évolution des quantités d'emballages envoyées en centre de tri. Il est précisé que s'agissant de COTELUB, cette communauté gérant directement cette opération, les valeurs ne sont pas reprises dans le présent rapport.

Apports en tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
LMV	568	565	695	758	921	1 000	1078	1 220	1 414	+ 15,8 %
CCPSMV	373	363	395	407	414	422	431	453	510	+ 12,6 %
Ensemble	942	927	1 090	1 164	1 335	1 422	1 509	1 673	1924	+ 15,0 %

Fig. 16 – Quantités d'emballages ménagers envoyées en centre de tri

En 2018, la somme des apports en centre de tri des deux communautés CCPSMV et LMV a progressé de 15,0 % par rapport à 2017, en raison en particulier de l'amélioration de la performance de collecte sélective de CCPSMV qui a progressée de 12,6 % et des nouvelles communes de LMV prises en charge par le SIECEUTOM.

4.2.3.4 Les performances du tri

Les résultats du tri des emballages ménagers de LMV et CCPSMV sont donnés par le tableau ci-dessous (les résultats exhaustifs ont été reportés en annexe 1).

LMV		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Reçu en centre de tri (en tonnes)		695,1	757,5	920,6	1 000	1078,4	1 220,5	1 413,7
Pertes et refus		105,4	112,7	160,3	188,9	177,6	278,9	364,7
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		589,8	644,8	760,3	811,1	900,4	941,6	1049,0
Ratios	Taux de valorisation	84,8%	85,1%	82,6%	81,1%	83,5%	77,1 %	74,2 %
	Erreurs de tri	11,2%	11,0%	13,8%	17,8%	15,0%	21,4 %	24,3 %

CCPSMV		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Reçu en centre de tri (en tonnes)		395,1	406,9	414,2	421,7	430,7	452,8	509,8
Pertes et refus		75,6	74,8	101,2	115,7	100,4	113 ,8	149,7
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		319,6	332,0	312,9	306,0	330,3	339,0	360,2
Ratios	Taux de valorisation	80,9%	81,6%	75,6%	72,6%	76,7%	74,9 %	70,6 %
	Erreurs de tri	16 ,7%	16,0%	22,4%	26,4%	21,9%	23,7 %	27,9 %

Fig. 17 – Résultats du tri des emballages ménagers de LMV et de la CCPSMV

Comme pour les années précédentes, on constate une augmentation des tonnages valorisés même si les taux de valorisation sont en baisse par rapport à 2017.

4.2.4 Les cartons

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des apports en carton qui ne proviennent plus que des collectivités :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017 - 2018
Cartons	63	122	139	160	181	151	193	+27,9 %

Fig. 18 – Détail des apports en cartons

On constate une progression des apports en 2018 qui proviennent très majoritairement des collectes effectuées par LMV sur Cavaillon.

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 Préambule

Les données qui suivent sont extraites des comptes administratifs de l'année 2018 et des années précédentes. Quelques ajustements ont été effectués afin de replacer dans le bon exercice quelques opérations.

Il convient en préambule de noter que les dépenses de fonctionnement sont pour une grande part liées aux tonnages gérés par le syndicat et ont donc été directement impactées en 2018 par la prise en charge, à compter du 1^{er} mars, des OMr et des emballages ménagers des communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines qui ont rejoint LMV.

5.2 Montants globaux des dépenses et des recettes du service

5.2.1 Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Les dépenses de fonctionnement (figure 19) présentent une hausse de 7,58 % en 2018. Le tableau figure 20 donne le détail des principaux postes de dépenses.

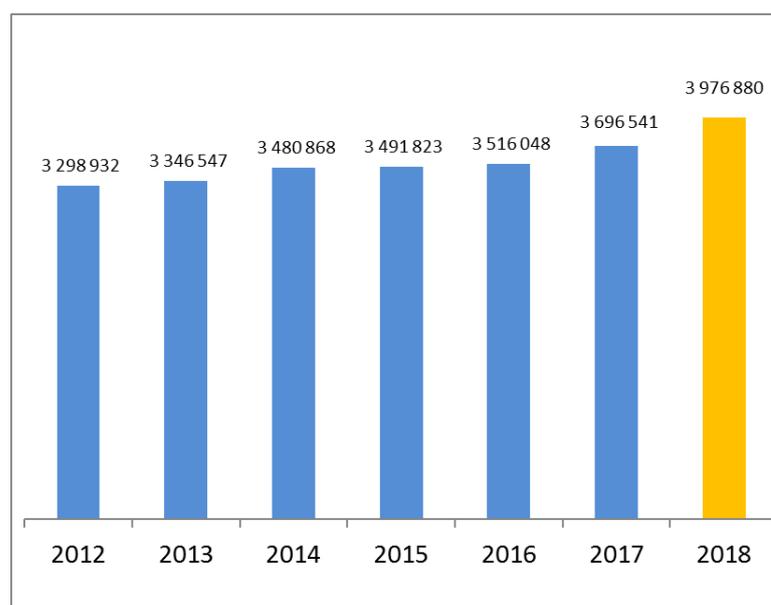


Fig. 19 – Dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Gestion des OMR	2 596 795	2 675 905	2 631 570	2 603 029	2 725 044	3 118 467
Gestion de la déchetterie industrielle ¹	543 700	597 753	648 800	669 495	754 779	653 466
Charges générales	206 052	207 220	211 452	243 524	216 718	204 947
Dépenses totales	3 346 547	3 480 868	3 491 823	3 516 048	3 696 541	3 976 880

Fig. 20 – Evolution des dépenses de fonctionnement

¹ Elle inclut les salaires et les charges du personnel chargé de l'exploitation

Le tableau ci-après (fig.21) détaille les évolutions de ces trois postes de dépense.

Evolution des dépenses 2017-2018		
Gestion des OMR	+ 393 423	+14,44 %
Gestion de la déchetterie industrielle et tri des déchets	-101 313	-13,42 %
Charges générales	-11 771	-5,43 %
Dépenses totales	280 339	+7,58 %

Fig. 21 –Evolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement

L'augmentation des dépenses de gestion des OMR résulte principalement de l'augmentation des tonnages transitant par Grenouillet (évolution du périmètre de LMV). La baisse des dépenses de gestion de la déchetterie industrielle découle de l'arrêt des apports des professionnels et de certains apports des collectivités (DIB, déchets verts...) suite au lancement des travaux. On observe également une baisse des charges générales.

5.2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se montent à 4 021 950 € en 2018, en hausse de 9,83 % par rapport à 2017.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Participation des collectivités adhérentes	3 253 986	3 511 875	3 534 342	3 668 287	3 535 206	3 815 000
Part. des coll. adhérentes : rbst de la dette	2 867	2 359	1 827	1 270	688	117
Recettes pour le traitement des DIAA	1 823	2 196	2 178	3 337	1 816	-
Recettes pour le traitement des déchets des entreprises	32 879	30 962	28 533	27 897	22 469	-
Recettes de valorisation (rachat de produits)	31 737	32 934	32 491	32 701	43 469	41 982
Assurance des risques statutaires du personnel	2 297	-	-	32 783	27 244	20 010
Pénalités et remboursement de taxes	-	8 459	20 076	57 493	31 030	144 720
Subvention ADEME			22 468			
Subvention Région			22 468			
Autres	79	70	55	84		120
<i>Totaux</i>	3 325 669	3 588 856	3 664 438	3 823 853	3 661 922	4 021 950

Fig. 22 –Recettes de fonctionnement et leur répartition

La participation des collectivités adhérentes représente la part la plus importante des recettes : de l'ordre de 96% (hors remboursement de la dette). Les détails sont donnés par la figure 23. La participation moyenne continue de baisser et s'établit à 47,5 € par habitant du Syndicat (fig. 24).

Montants en €	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LMV	1 769 997	1 772 189	1 898 342	1 873 702	1 803 808	2 108 768
CCPSMV	940 386	1 058 400	1 034 000	1 124 956	1 085 711	1 101 700
COTELUB	543 603	681 286	602 000	669 630	645 687	604 533
<i>Totaux</i>	3 253 986	3 511 875	3 534 342	3 668 288	3 535 206	3 815 000

Fig. 23 – Participations des communautés adhérentes

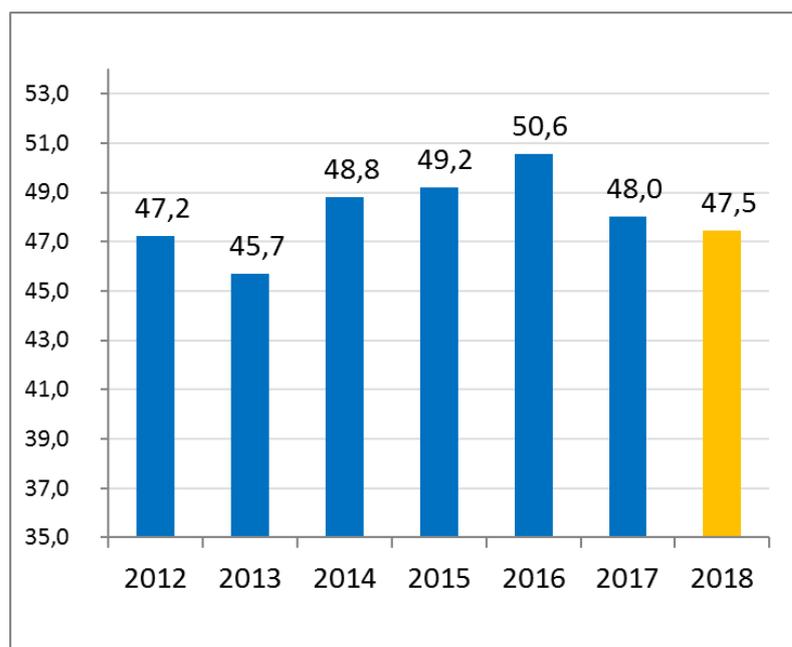


Fig. 24 – Participation moyenne des communes adhérentes en € par habitant

Observation concernant la participation des collectivités adhérentes :

Rappel : Le montant de la participation de chaque communauté adhérente est fixé au moment du vote du Budget Primitif. Ce montant est calculé pour assurer l'équilibre du budget, sachant que les dépenses prévisionnelles s'appuient notamment sur une estimation de l'évolution des quantités de déchets à traiter, les révisions des prix unitaires des marchés, etc. En fin d'exercice, on calcule la participation réelle qui correspond aux dépenses constatées. L'ajustement est réalisé lors de l'exercice suivant.

En 2018, le montant moyen des participations par habitant a baissé de l'ordre de 1 % et l'exercice 2018 a été excédentaire. L'excédent a été reporté sur l'exercice 2019.

5.2.3 Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat

Les données sont regroupées dans le tableau ci-dessous : (fig. 25a).

Catégories	Prestataires	Nature des prestations	Montant € TTC
Gestion des OMR	PASINI SA	Transport	241 463,70
	Veolia Environnement	Transfert Grenouillet	204 543,31
	SITA	Traitement	2 635 679,10
Déchetterie industrielle	COVED	Mise à disposition de bennes, transport des différents matériaux vers les sites de valorisation : Emballages ménagers et cartons.	139 650,11
	PAPREC	Tri des emballages ménagers	353 607,20
	Veolia Environnement	Prestations sur site	42 810,04

Fig. 25a – Montants TTC des prestations réalisées par les prestataires privés (TVA 10%)

Les données des rachats sont données dans le tableau ci-dessous : (fig. 25b).

Catégories	Prestataires	Nature des prestations	Montant € TTC
Rachats sur l'année	COVED	Cartons	18 216,00
	PAPREC	Gros de magasin et JRM	23 766,40

Fig. 25b – Montants des rachats de matériaux recyclables

5.2.4 Les frais de personnel

Les frais de personnel sont en baisse de 5,08 % en 2018, ils sont détaillés dans le tableau fig.26. Les dépenses relatives au personnel administratif représentent 3,4 % des dépenses de fonctionnement et sont en baisse par rapport à 2017.

Montants en €	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses de personnel (titulaires, occasionnels et mis à disposition)	191 840	200 040	209 888	223 145	226 512	215 001
- Personnel affecté à l'exploitation de la Déchetterie Industrielle	63 199	74 074	76 668	77 766	87 048	81 717
- Personnel administratif	128 641	125 966	133 220	145 379	139 464	133 284

Fig. 26 – Frais de personnel

5.2.5 L'état de la dette

A fin 2018, l'encours de la dette du SIECEUTOM est à zéro : l'emprunt qui avait été contracté en 2003 pour la réalisation d'une déchetterie est remboursé et celui pour les travaux de réhabilitation du Grenouillet n'était pas encore engagé.

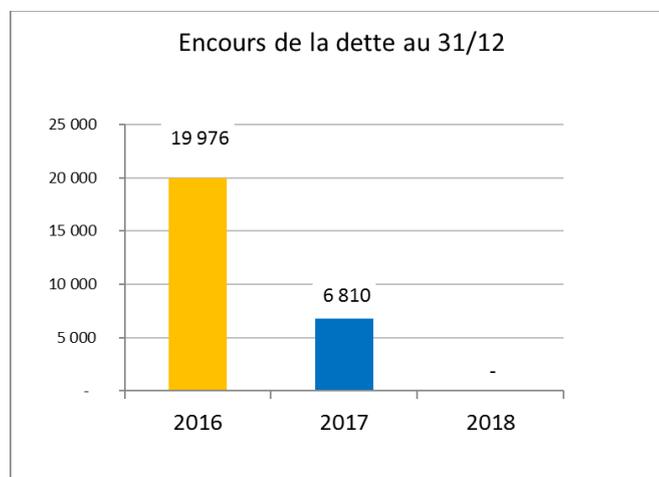


Fig. 27 – Evolution de la dette en €

5.3 Dépenses de gestion des OMR

Le tableau de la figure 28 présente le montant des dépenses en 2018 et sur les dernières années.

Montants en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses de gestion des OMR	2 586 688	2 594 946	2 673 572	2 629 258	2 599 721	2 723 213	3 118 467

Fig. 28 – Dépenses de gestion des OMR

La figure 29 illustre l'évolution des dépenses de gestion des OMR qui sont en hausse 14,5 % par rapport à 2017.

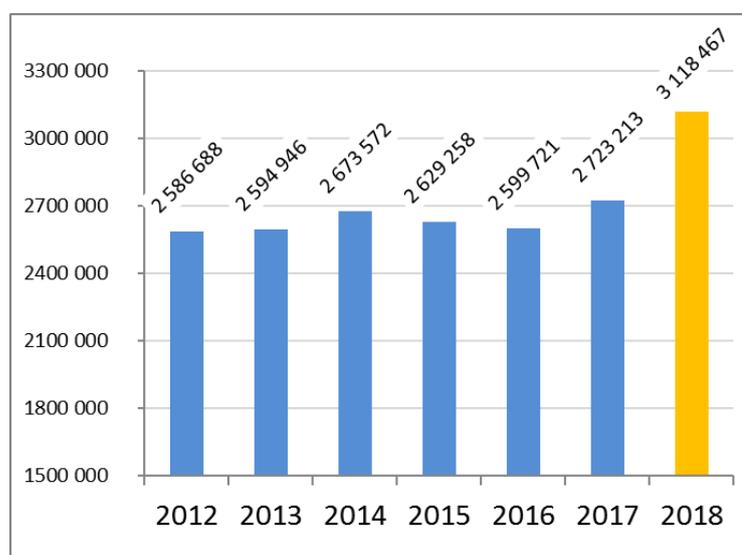


Fig. 29 – Dépenses de gestion des OMR - Evolution

Le tableau de la figure 30 détaille les évolutions des principaux postes de dépenses : transfert depuis Cavailon (qui ne concerne pas les OMR de COTELUB), transport et traitement.

Les ratios de production d'OMR et de dépenses par habitant figurent au bas du tableau en considérant une population réajustée. On observe que le coût par habitant réajusté est remonté et s'élève à 38,8 € en 2018 en raison principalement de l'augmentation de la production par habitant et des coûts de traitement qui représentent le poste principal de dépenses.

€ TTC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Transfert	196 099	164 392	183 015	193 991	196 070	220 144	241 324
Transport	272 068	286 510	258 492	210 654	207 422	212 727	241 464
Traitement	2 118 521	2 144 043	2 232 065	2 224 654	2 196 229	2 290 341	2 635 679
Totaux	2 586 688	2 594 946	2 673 572	2 629 258	2 599 721	2 723 213	3 118 467
Tonnages	25 775	25 438	25 480	24 939	24 446	24 567	27 755
Population réajustée	70 753	71 171	71 926	71 804	72 534	73 617	80 388
kg/hab.	364	357	354	347	337	334	345
€/hab.	36,6	36,5	37,2	36,6	35,8	37,0	38,8

Fig. 30 – Répartition des dépenses de gestion des OMR

Les tableaux de la figure 31 précisent la décomposition de ces dépenses pour chacune des communautés.

LMV

€ TTC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Transfert	124 226	104 141	115 938	122 891	124 208	136 836	159 033
Transport	130 704	137 643	124 182	101 200	99 648	98 873	122 264
Traitement	979 876	982 254	1 036 318	992 610	963 469	1 009 905	1 293 381
Totaux	1 234 806	1 224 038	1 276 438	1 216 701	1 187 325	1 245 614	1 574 678

CCPSMV

€ TTC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Transfert	71 873	60 252	67 077	71 100	71 862	83 308	82 291
Transport	75 620	79 635	71 847	58 551	57 652	60 196	63 265
Traitement	654 944	670 920	690 915	720 631	719 156	760 135	783 385
Totaux	802 437	810 807	829 839	850 282	848 671	903 639	928 940

COTELUB

€ TTC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Transfert	Géré directement par COTELUB						
Transport	65 743	69 233	62 462	50 903	50 122	53 658	55 935
Traitement	483 701	490 868	504 833	511 374	513 604	520 301	558 913
Totaux	549 444	560 101	567 296	562 277	563 726	573 959	614 849

Fig. 31 – Ventilation des dépenses de gestion des OMR pour chaque communauté adhérente

L'évolution des coûts unitaires de traitement exprimés en € TTC/tonne est présentée ci-contre (fig. 32).

Sur cette période, les coûts intègrent plusieurs paramètres :

- Les révisions des prix du marché sur la période 2008-2013,
- Le changement de marché à partir de juillet 2013,
- L'augmentation des taux de TGAP entre 2016 et 2017,
- L'augmentation du taux de la TVA (passage de 5,5% à 7% en 2012 puis à 10% en 2014)

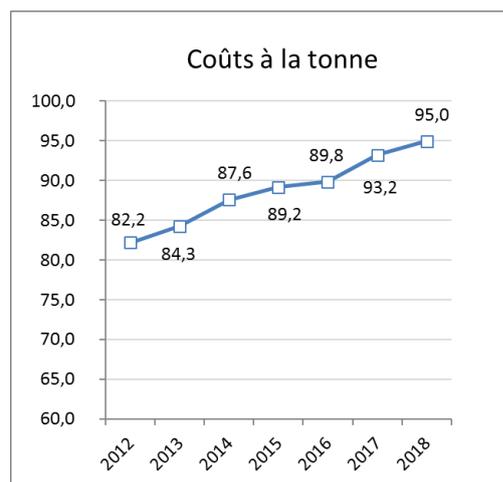


Fig. 32 – Coûts unitaires de traitement des OMR

Les coûts unitaires de traitement ont poursuivi leur augmentation en 2018 (révision des prix traitement et transport à la hausse). On observe ainsi (fig.33) que le coût moyen par habitant du Syndicat atteint 32,8 €.

Pour les communautés adhérentes, les coûts par habitant sont plus ou moins à la hausse selon l'évolution de leur production d'OMR : le coût augmente d'autant plus que la production par habitant augmente. Cela démontre une nouvelle fois que le seul levier pour réduire ou contrôler les dépenses de traitement est la réduction de la production.

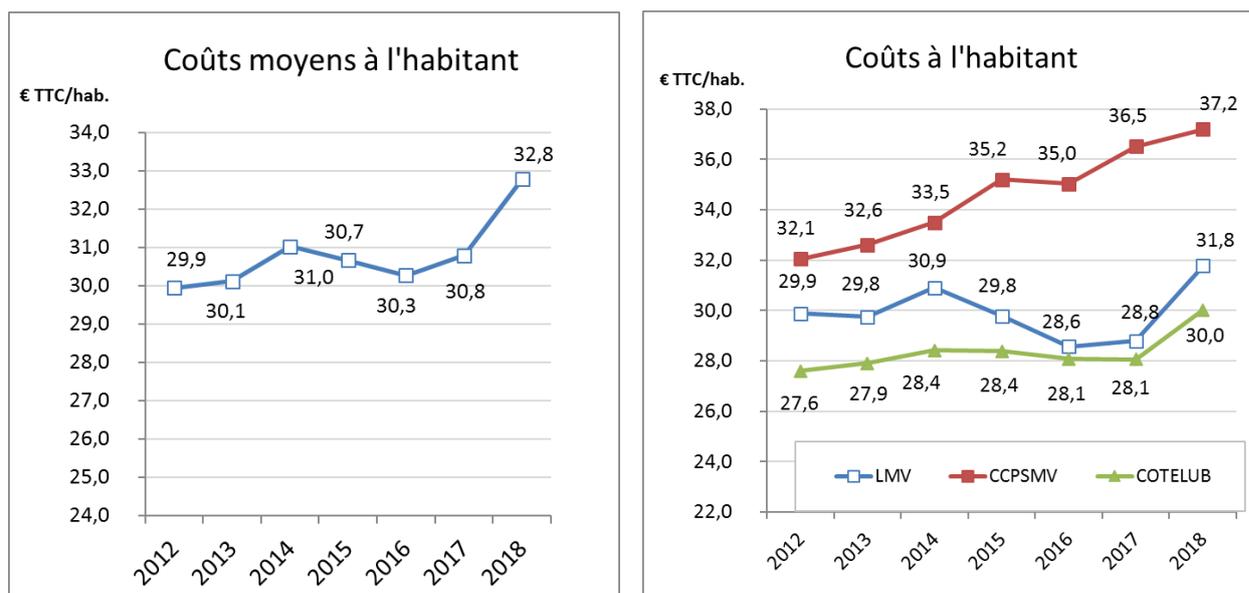


Fig. 33 – Coûts par habitant selon les communautés adhérentes

5.4 Dépenses de gestion de la déchetterie industrielle

Les dépenses relatives à l'exploitation de cette installation, le conditionnement, le transport et le traitement des matériaux réceptionnés sont regroupées dans le tableau de la figure 34a.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dép. totales	511 640	543 700	597 743	648 800	669 495	754 779	653 466
Tonnages traités y.c. emballages ménagers	2 735	2 680	2 936	3 145	3 023	3 304	2 109
Ventilation des dépenses							
Prestations confiées au privé	438 819	472 614	521 571	561 192	582 668	657 387	564 087
Salaires et charges	63 694	63 199	74 074	76 668	77 766	87 048	81 717
Entretien-réparations	7 573	7 887	2 098	10 941	8 280	10 344	7 662
Ratios							
Charges de personnel/dép. totales	12,4%	11,6%	12,4%	11,8%	11,6%	11,5%	12,5%
Entretien-réparation/dép. totales	1,5%	1,5%	0,4%	1,7%	1,2%	1,4%	1,2%
PU moyen € TTC/t	187	203	204	206	221	228	309,9

Fig. 34a – Dépenses de la déchetterie industrielle.

Ces dépenses ont baissé de 13,4% soit 101 313 € en 2018 principalement en raison de l'arrêt de certains apports et de la modification du fonctionnement de la déchetterie.

Comme le montre le graphique ci-contre les dépenses principales sont celles des prestations confiées au privé.

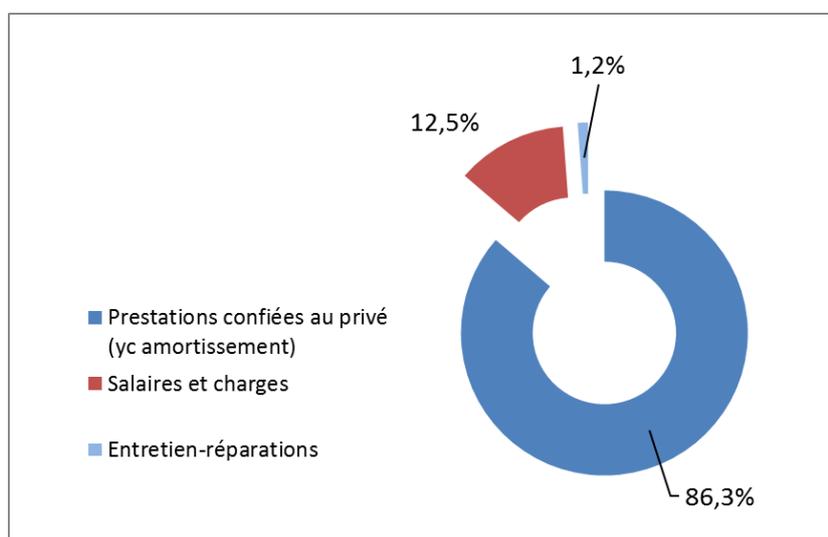


Fig. 34b – Répartition des dépenses de fonctionnement de la déchetterie industrielle en 2018

Pour équilibrer les dépenses, une tarification exprimée en euro la tonne pour chacun des matériaux est arrêtée par le syndicat. Le tarif constitue l'assiette permettant le calcul de la contribution des communautés membres relative à l'utilisation de l'installation sur 2018. Les tarifs sont donnés par le tableau de la figure 35.

Tarifs à la tonne	01-avr-14	01-juil-14	01-avr-15	01-avr-16	01-avr-17	01-avr-18
DIB	140 €	140 €	140 €	145 €	160 €	Plus admis
Déchets verts	85 €	90 €	80 €	85 €	100€	Plus admis
Ferrailles	0 €	5 €	0 €	5 €	0 €	Plus admis
Cartons	35 €	50 €	30 €	30 €	40 €	30 €
Bois	110 €	125 €	135 €	140 €	145 €	Plus admis
Emballages ménagers CCPSMV	244 €	248 €	295 €	290 €	305 €	305 €
Expérimentation LMV	344 €	317 €	285 €	300 €	310 €	300 €

Fig. 35 – Tarification des traitements à la tonne reçue

5.5 Les charges générales

Le tableau de la figure 36 présente l'évolution des charges générales. On observe que ces charges ont baissé de 5,4 % en 2018 par rapport à 2017 et ne représentent plus que 5,2% des dépenses totales de fonctionnement. Cela résulte pour une part d'une baisse des amortissements ainsi que d'une baisse des charges en personnel administratif.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Chapitre 011: Charges à caractère général	37 132	54 383	59 241	48 759	49 777	45 977	48 760
Chapitre 012: Charges de personnel (administratif)	127 886	128 641	125 966	133 220	145 379	139 464	133 284
Chapitre 65: Autres charges de gestion courante (indemnité élus)	11 575	11 812	9 792	9 183	13 141	14 618	11 587
Chapitre 66: Charges financières (intérêts des emprunts)	3 232	2 741	2 227	1 689	1 126	537	39
Chapitre 042: Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	18 088	8 117	9 976	18 602	34 102	15 770	11 277
Autres	0	357	20	0	0	352	
Totaux	197 913	206 052	207 220	211 452	243 524	216 718	204 947
<i>Ratio charges générales / dépenses totales</i>	<i>6,0%</i>	<i>6,2%</i>	<i>6,0%</i>	<i>6,1%</i>	<i>6,9%</i>	<i>5,9%</i>	<i>5,2 %</i>

Fig. 36 –Charges générales : répartition par grands postes

6 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'année 2018 est marquée par une évolution du territoire du SIECEUTOM : dans la continuité de la mise en application de la loi NOTRe, le SIECEUTOM a pris en charge à partir de mars 2018 les OMr et les emballages ménagers des communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines qui ont rejoint LMV.

A compter du 1er mars 2018, le syndicat est donc en charge du traitement des déchets de 26 communes (cf. figure 1), soit une population totale de plus de 80 000 habitants.

Cette évolution impacte directement les tonnages de déchets pris en charge par le SIECEUTOM. On observe ainsi que :

- La production d'OMA a augmenté en 2018 de 13,2 % pour l'ensemble du syndicat. A l'échelle du SIECEUTOM, la production d'OMA a cependant baissé depuis 2010 (année de référence) de 2,8 % en kg par habitant. Cette évolution favorable reste cependant en dessous des objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui sont rappelés ci-après ainsi que ceux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Provence Alpes Côte d'Azur.
- Les tonnages d'OMR ont augmenté en 2018 de 13,96 % au global en particulier en raison des nouvelles communes de LMV mais également d'une reprise à la hausse plus ou moins importante de la production sur les deux autres collectivités à périmètre constant. **La production d'OMr en kg par habitant qui baissait depuis 2012 est repartie à la hausse en 2018.**

Il convient de rappeler que la production d'OMR reste très élevée à l'échelle du SIECEUTOM, comme à l'échelle départementale et régionale, par rapport aux ratios moyens observés en France.

Rappel des objectifs fixés par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et retranscrit dans le PRPGD à **échéance 2020** :

- Réduction de - 10% de la production de DMA par rapport à 2010 ainsi que des quantités de déchets d'activités économiques,
- Valorisation matière de 55% des déchets non dangereux (DND) non inertes (dont la fraction organique des OMr),
- - 30% de DND non inerte stocké par rapport à 2010.

En ce qui concerne la déchetterie, les apports des professionnels ne sont plus pris en charge depuis le 1^{er} janvier 2018, suite au démarrage des travaux, ce qui entraîne une baisse significative des tonnages totaux traités.

Les emballages ménagers qui représentent donc l'apport principal à la déchetterie en 2018 ont augmenté de 15,0 % cette année. Cela résulte à la fois de l'évolution du territoire au niveau de LMV et d'une augmentation significative des tonnages collectés par CCPSMV (+12,6 %).

Sur un plan financier, le poste principal de dépenses du SIECEUTOM est le traitement des OMR qui représente 2 635 679 € TTC.

On observe une hausse de 15,1% qui découle essentiellement de l'augmentation des tonnages et dans une moindre mesure de l'évolution à la hausse des coûts de traitement.

L'augmentation des tonnages transitant par Grenouillet a aussi entraîné l'augmentation des dépenses liées au transport qui sont également impactées par une actualisation à la hausse des coûts.

Au global, les dépenses de fonctionnement en 2018 présentent une hausse de 7,58 % qui résulte pour une très grande part de l'évolution des tonnages des OMR (voir ci-dessus).

Pour 2019 les dépenses seront à nouveau dépendantes du tonnage d'ordures ménagères et de l'évolution du territoire du SIECEUTOM : dans la continuité de la mise en application de la loi NOTRe, le SIECEUTOM prendra en effet en charge à compter du 1er juillet 2019, la gestion des déchets des 2 communes supplémentaires qui ont rejoint COTELUB (Cadenet et Cucuron) soit au total 28 communes qui représenteront une population de plus de 87 000 habitants.

L'année 2019 sera également marquée par un renouvellement des marchés de traitement et de transport des OMR qui arrivent à échéance au 30 juin 2019 : une forte augmentation des coûts de traitement est à craindre.

-OO-

Annexe 1

LMV	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Reçu en centre de tri (en tonnes)	757,5	920,6	1 000,0	1 078,0	1 220,5	1 413,7
Pertes et refus	112,7	160,3	188,9	177,6	278,9	364,7
Perte matière centre de tri	33,0	38,5	13,4	19,3	22,3	28,3
Refus (erreurs de tri)	79,7	121,8	175,5	158,4	256,6	336,4
Produits valorisés	644,8	760,3	811,1	900,4	941,6	1 049,0
Flaconnage plastique + pots et barquettes	218,1	263,7	267,2	271,5	249,5	253,2
Emballages pour liquide alimentaire (tétrapack)	27,8	30,9	27,8	25,9	25,0	26,8
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	298,6	354,0	378,2	445,8	528,9	639,7
Boîtes métalliques (acier et alu)	83,2	91,1	91,8	107,1	114,7	102,0
Films polyéthylène + sac de tri	17,2	20,7	46,1	50,1	23,6	27,3
Ratios						
Taux de valorisation	85,1%	82,6%	81,1%	83,5%	77,1%	74,2%
Erreurs de tri	11,0%	13,8%	17,8%	15,0%	21,4%	24,3%
Performances par habitant (en kg par an)						
Population ajustée	33 014	33 528	33 324	33 713	34 264	40 704
Flaconnage plastique	6,6	7,9	8,0	8,1	7,3	6,2
Emballages pour liquide alimentaire (tétrapack)	0,8	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	9,0	10,6	11,4	13,2	15,4	15,7
Boîtes métalliques (acier et alu)	2,5	2,7	2,8	3,2	3,3	2,5
CCPSMV	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Reçu en centre de tri (en tonnes)	406,9	414,2	421,7	430,7	452,8	509,8
Pertes et refus	74,8	101,2	115,7	100,4	113,8	149,7
Perte matière centre de tri	11,5	11,2	6,1	7,8	8,3	10,2
Refus (erreurs de tri)	63,3	90,1	109,6	92,6	105,5	139,5
Produits valorisés	332,0	312,9	306,0	330,3	339,0	360,2
Flaconnage plastique	85,5	78,3	91,5	98,4	98,5	105,4
Emballages pour liquide alimentaire (tétrapack)	11,7	10,2	11,2	11,7	10,2	12,4
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	201,8	190,3	164,2	176,8	191,3	199,3
Boîtes métalliques (acier et alu)	31,8	33,1	37,6	42,1	38,9	43,1
Films polyéthylène + sac de tri	1,4	1,0	1,6	1,3	-	-
Ratios						
Taux de valorisation	81,6%	75,6%	72,6%	76,7%	74,9%	70,6%
Erreurs de tri	16,0%	22,4%	26,4%	21,9%	23,7%	27,9%
Performances par habitant (en kg par an)						
Population ajustée	20 572	20 630	20 466	20 525	20 815	21 062
Flaconnage plastique	4,2	3,8	4,5	4,8	4,7	5,0
Emballages pour liquide alimentaire (tétrapack)	0,6	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	9,8	9,2	8,0	8,6	9,2	9,5
Boîtes métalliques (acier et alu)	1,5	1,6	1,8	2,1	1,9	2,0